

La Directrice admet un mol engouement pour la diffusion des fiches de signalement

Présidée, le matin, par le responsable de la direction Stratégie / Moyens / Maîtrise d'activité, puis, l'après-midi par la Directrice Départementale des Finances Publiques, cette première Formation Spécialisée (FS) de l'année accueillait pour l'occasion l'ensemble des acteurs de prévention : l'assistante de prévention de la DDFIP, l'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP), le médecin de prévention, l'assistante sociale et le nouvel Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail (ISST)¹ qui ont pu apporter des précisions sur certains points en fonction de leur domaine d'activité respectif.

Prévue sur une journée entière, cette FS comportait 12 points à son ordre du jour.

Point N° 1 : Désignation d'un secrétaire de la Formation Spécialisée

Dans une Formation Spécialisée, le secrétariat est assuré par un élu désigné par les autres représentants du personnel. Le secrétaire de la FS contribue au bon fonctionnement de l'instance, en assurant un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité. Il est associé étroitement à l'élaboration de l'ordre du jour et participe également à l'élaboration du procès-verbal, en faisant, le cas échéant, des propositions de modifications. Le secrétaire de la FS n'est en aucune façon le représentant de l'ensemble des organisations syndicales et n'a pas vocation à être l'interlocuteur privilégié de la Direction. Il appartient aux autres élus d'être vigilants sur ce point et de ne pas laisser le secrétaire orienter les travaux dans le sens voulu par l'administration et/ou en fonction des positions de son syndicat d'appartenance.

Les candidats ne se bousculant pas parmi les élus titulaires de la FS, il a été décidé de désigner un secrétaire uniquement pour l'instance du jour, à charge pour les élus de se concerter très vite pour trouver un secrétaire pour une durée un peu plus longue. Suite au prochain épisode...

Point n° 2 : Approbation des procès-verbaux des 28 septembre, 6 et 28 novembre 2023

En 2023, les FS se sont tenues sans disposer d'un règlement intérieur. Il avait alors été désigné un secrétaire temporaire en attendant le fameux règlement. Les FS s'étaient tenues sur la base d'un décret, lequel ne prévoyait aucun temps supplémentaire pour permettre au secrétaire de la FS d'effectuer les travaux lui incombant. Les élus avaient donc décidé de ne pas signer les procès-verbaux en guise de protestation et en attendant le règlement intérieur.

Lors de cette FS, l'absence de signature a entraîné une abstention unanime des élus sur l'approbation des PV, après un petit flottement et une suspension de séance d'une dizaine de minutes. A suivre, là aussi...

Point n° 3 : Orientations ministérielles pour 2024

Ce point a fait l'objet d'une présentation par l'APMP au moyen d'un diaporama listant les 6 priorités nationales qui concernent : la sécurité physique des agents ; la méthodologie de recueil des risques professionnels ; l'amélioration des conditions de travail et l'action sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail (merci et bon courage !) ; la prévention des risques de désinsertion professionnelle et l'accompagnement des agents en fin de carrière (l'accompagnement vers la sortie, sans doute !) ; le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information ; la maîtrise du risque lié à l'amiante.

Un beau chantier, sachant que la moitié des priorités ministérielles pour 2024 en étaient déjà pour 2023, que les Directions s'assoient sur les documents d'impact lors des restructurations et fermetures de service et que certains encadrants tentent de faire pression sur les agents afin de contourner les prescriptions médicales, notamment en matière de télétravail...autant dire qu'il y a du boulot pour tenter d'améliorer les choses et qu'entre les objectifs affichés par Bercy et ce qu'en font les Directions locales sur le terrain, il y a parfois un sacré gouffre, ce qui nous fait dire que les bases élémentaires pour bâtir une administration plus humaine et plus soucieuse du bien-être de ses agents sont loin d'être acquises.

Point n° 4 : Programme de travail et priorités budgétaires

Pour 2024, la FS de la Vienne disposera d'un budget de 67 076 €, équivalent au budget 2023, à quelques dizaines d'euros près. Cette somme, qui résulte d'un forfait par agent, se compose de deux dotations, l'une pour les actions de formation (14 963 €) et l'autre pour les actions locales (52 113 €), étant précisé que la dotation de formation ne peut

pas servir aux actions locales, alors que l'inverse est possible (les férus de LOLF auront reconnu la fongibilité asymétrique !). On peut toutefois regretter que la part du budget allouée à la formation soit passée de 15 % à 22 %, ce qui nous prive potentiellement d'une marge de manœuvre pour les actions locales.

L'enveloppe budgétaire globale a été répartie à hauteur d'environ 39 000 € pour les actions liées aux orientations ministérielles, listées précédemment au point N° 3, et d'environ 25 000 € pour les dépenses liées à des besoins purement locaux, tout cela relevant en grande partie d'un prévisionnel sans chiffrage, l'ensemble n'étant pas contraignant à ce stade.

Dans les 39 000 € consacrés aux orientations ministérielles, on note qu'une ligne est prévue pour des achats à déterminer qui seraient préconisés par les acteurs de prévention, dans le cadre du dispositif de veille et de soutien, après leur visite programmée au SGC de Poitiers Extérieur, un poste dont le climat social n'en finit pas de nous préoccuper.

Point n° 5 : Présentation des mesures acoustiques effectués au service facturier de Loudun

A Loudun, suite à l'installation de dispositifs destinés à réduire les nuisances sonores dans le bureau où sont installés les collègues du service facturier, une étude a été menée par l'entreprise ayant procédé aux travaux afin de mesurer la différence entre la situation d'avant et celle d'après les travaux. Le document sur le résultat de l'étude s'avérant parfaitement incompréhensible pour un non-initié aux mystères de l'acoustique, il a été demandé l'avis des agents, qui ont estimé que la situation s'était améliorée.

Point n° 6 : Présentation de l'étude acoustique menée dans sur certains locaux de Slovénie

L'étude porte sur l'espace d'accueil du bâtiment, ainsi que sur un bureau du 2ème étage utilisé par un pôle téléphonique. La Direction a apporté quelques précisions pour lever certaines incompréhensions : l'opération baptisée « SIP de demain » est composée presque exclusivement d'un volet organisationnel, interne au service, qui a comme effet de modifier l'occupation des bureaux permanents de l'accueil pour en faire des bureaux de passage. Mais il n'est pas prévu de travaux lourds dans les locaux concernés par cette étude, les dispositifs de réduction des bruits venant se greffer sur les locaux existants.

Pour le budget de la FS, le coût des aménagements anti-bruits est important et s'élève à environ 10 000 € sur un total d'environ 20 000 €, la Direction ayant accepté de faire passer 50 % des dépenses sur le budget départemental.

Point n° 7 : Examen des propositions de dépenses

Différentes dépenses sont planifiées, en plus des travaux acoustiques de Slovénie, allant des souris semi-verticales à une plate-forme pour port de charges en hauteur, en passant par un transpalette électrique pour les services techniques de Riffault, ou encore un store à installer sur le puits de lumière du SGC de Montmorillon.

Après quelques discussions et demandes de précisions sur certaines lignes, la validation des dépenses n'a finalement pas soulevé de difficulté.

Point n° 8 : Présentation des mesures pour la sécurité et la protection des agents

Les premières concrétisations des différentes réflexions menées autour de ce thème se résument de la façon suivante :

1) La DDFIP de la Vienne va acquérir deux véhicules de service électriques supplémentaires, de type Zoé. L'un des deux sera installé rue Riffault, l'autre à Slovénie. Par ailleurs, la mutualisation du véhicule de la DIRCOFI permettra aux services de contrôle de disposer de trois véhicules afin de leur éviter d'utiliser leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels. Une charte départementale est à l'étude pour redéfinir les modalités d'utilisation des véhicules de service et quelques changements de doctrine sur cette utilisation sont à prévoir.

2) Trois gilets pare-balles équiperont bientôt les agents de la Brigade de Contrôle et de Recherches. Il est envisagé à terme d'équiper d'autres catégories d'agents nomades comme les géomètres ou les huissiers, ces derniers devant également être équipés de badges magnétiques passe-partout leur permettant d'entrer dans des résidences collectives.

3) Des téléphones avec bouton d'alerte seront bientôt attribués aux agents du contrôle fiscal.

4) Des évolutions sont attendues dans l'exercice des métiers des agents du contrôle fiscal, mais aussi des huissiers et des géomètres, pour modifier certaines procédures de façon à moins exposer ces agents à des risques d'agressions ou de représailles...triste époque !

Enfin, un outil numérique appelé SignalFIP a été lancé le 8 février. Cette application doit permettre de faciliter la déclaration d'un incident entre un agent et un usager. Il remplace, par une dématérialisation des opérations, les actuels formulaires de fiches de signalement.

Point n° 9 : Compte-rendus des exercices d'évacuation

Les exercices examinés dans le cadre de cette FS se sont déroulés au Centre des Finances Publiques (CFP) de Poitiers Saint Louis le 26/09/23, au CFP de Châtellerauld le 23/11/23, à Neuville-de-Poitou, siège du SGC de Poitiers Extérieur le 28/11/23, à l'antenne de Civray du CFP de Montmorillon le 21/12/23 et au CFP de Montmorillon le 22/12/23.

Les comptes-rendus ont été correctement remplis dans 4 cas sur 5, celui du CFP de Châtellerauld étant quasiment vide et donc inutilisable. Le temps d'évacuation est correct dans 4 cas sur 5 (inférieurs à 5 minutes), mais non indiqué pour Châtellerauld.

Point n° 10 : Examen des déclarations d'accident du travail

6 déclarations d'accident du travail étaient présentées dans le cadre de cette FS : 3 accidents se sont déroulés sur le lieu de travail et 3 lors d'un trajet domicile-travail. Les 3 accidents survenus sur le lieu de travail (une blessure en se levant d'une chaise, une glissade sur un palier mouillé un jour de pluie et une chute provoquée par un câble d'imprimante) ne sont pas véritablement révélateurs d'un problème nécessitant des mesures correctrices de la part de l'administration.

Après une rapide pause déjeuner dans une cantine de Riffault victime de son succès et un peu surpeuplée, les travaux ont repris, sous la présidence de la Directrice, pour évoquer un point un peu plus épineux.

Point n° 11 : Examen des fiches de signalement

3 fiches de signalement portant sur des incidents avec des usagers ont été examinées, émanant toutes du service Amendes du SGC de Poitiers :

- 2 fiches concernent des messages écrits de menaces envers le service dans son ensemble ;
- 1 fiche concerne un comportement agressif au guichet, une insulte adressée à un agent et des propos d'intimidation.

Dans les trois cas, la Direction a adressé un courrier aux usagers concernés et dans un cas sur les trois, le courrier a été complété par un signalement au procureur de la République sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale. Aucune plainte n'a été déposée. **Par ailleurs, la Direction nous a indiqué n'avoir eu aucun retour du procureur sur les trois signalements effectués auprès de lui en 2023.**

Le service des amendes cumule la majorité des fiches de signalement qui sont portées à la connaissance des élus de la FS. L'accueil d'un service amendes est parfaitement identifié, de tous temps, comme une activité très conflictuelle. Des mesures de sécurité ont été ajoutées au guichet des amendes de Riffault, mais elles ne remplaceront jamais la présence de collègues autour ou à proximité de l'agent d'accueil, de nature à permettre un renfort immédiat en cas de conflit avec un usager. A un moment où le ministère prétend que la sécurité des agents est au coeur de ses préoccupations, la DDFIP 86 décide de mettre en danger un agent isolé sur un poste d'accueil par nature conflictuel. **C'est la raison pour laquelle nous réaffirmons que le fait d'isoler un agent dans le hall de la rue Riffault pour assurer cet accueil est une décision totalement irresponsable de la part de la Direction et en contradiction avec la doctrine ministérielle.**

Interrogée sur le circuit des fiches de signalement, on a ressenti un certain malaise du côté de la Direction. Les textes réglementaires sur le sujet (décret + instruction ministérielle) imposent aux Directions de diffuser un tableau synthétique une fois par an, et c'est tout. Une circulaire de la DG est en attente pour connaître sa position sur le sujet. La Direction nous indique que diffuser des fiches de signalement au fil de l'eau pour des incidents avec des usagers, va au-delà des textes réglementaires actuels et témoigne d'une volonté de transparence. Mais elle ne sait pas encore si elle va continuer cette diffusion, ce qui priverait d'information les élus de la FS sur des incidents d'une gravité évidente.

Mais, à côté des fiches « externes » qui décrivent des incidents avec des usagers, il y a des fiches « internes » pour des incidents entre agents ou entre agents et encadrants. Et là, on sent clairement que la Direction a la ferme intention de continuer à nous cacher un maximum d'éléments. Ces fiches « internes » ne sont pas concernées par le nouveau dispositif SignalFIP. Elles sont en augmentation de façon exponentielle, et pas que dans la Vienne. Elles ne sont pas le signe d'une bonne santé de notre administration, à un moment de son histoire où celle-ci cherche à se parer de qualités qu'elle s'invente, pour la plupart, afin de redorer son attractivité. Attirer des étudiants dans une administration en ruines au sein de laquelle fleurissent des fiches de signalement entre différentes catégories de personnel serait en effet un défi de taille pour n'importe quel communicant. Pour ces raisons, ni la DG, ni la Direction locale n'ont l'intention de diffuser ces fiches aux élus de la FS et d'en faire une trop grande publicité. Et, pour le moment, aucun texte ne le leur impose. La transparence évoquée précédemment ne saurait être une mesure de gestion pérenne et générale...où va-t-on s'il faut tout dire aux élus du personnel ?

Une première fiche de signalement d'octobre 2023 nous a ainsi été cachée (dans son contenu, pas dans son principe) concernant le site de Neuville-de-Poitou. Une autre, plus récente, sur Slovaquie, ne nous a pas été communiquée. Mais trois autres fiches, émanant du SIE de Châtellerauld nous ont été communiquées pour cette FS après effacement des

noms des intervenants et signataires. Il faut dire que ces fiches avaient déjà circulé, en tout ou partie, entre les mains de certains élus et que leur transmission à l'ensemble de la FS ne coûtait pas grand-chose à la Direction. La Directrice nous a juré, craché par terre, qu'aucune autre fiche « interne » ne dormait dans les tiroirs du service RH. Pas de chance : depuis la FS, une nouvelle fiche est parvenue concernant le SGC de Poitiers Extérieur. Nous sera-t-elle transmise par la Direction ? Le suspense est à son comble.

Message aux agents : si vous faites un jour une fiche de signalement contre un collègue ou votre chef de service, ne comptez pas sur la Direction pour en informer les représentants du personnel. Faites-le vous-même !

Point n° 12 : Programmation des visites de la FS

Le SIE de Châtellerault, en pleine ébullition depuis plusieurs mois, fera l'objet de la première visite, dont la date a finalement été fixée au 26 mars, plus d'un mois après la première date envisagée. Le SGC de Poitiers (en mai/juin) et le SIP de Poitiers (en septembre) recevront aussi la visite de la FS en 2024.

QUESTIONS DIVERSES

En question divers, nous avons demandé à la Direction s'il était prévu de ré-équiper en mobilier l'ancienne salle de restauration du CFP de Montmorillon, vide depuis l'arrêt de ce service. Réponse négative : le mobilier a été emporté par erreur par l'entreprise qui est intervenue dans les locaux, et ni la Direction, ni les services sociaux, ne sont décidés à acquérir du nouveau mobilier. La Direction a indiqué vouloir solliciter l'association de gestion de la cantine du CFP de Montmorillon pour financer l'acquisition d'un nouveau mobilier.

Les élus FORCE OUVRIÈRE : Frédéric RICHARD (SIP de Poitiers) ; Fabien GEAY (Division du recouvrement forcé) ; Eric LIEBUS (Mission d'audit).